

55095



Distr.
LIMITEE

E/ECA/ACW/ARCC.XVIII/97/4A
31 mars 1997

**NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

**FRANCAIS
Original: ANGLAIS**

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Dix-huitième réunion du Comité régional africain
de coordination pour l'intégration de la femme
au développement (CRAC)

Addis-Abeba, Ethiopie
24-26 avril 1997

SUIVI DES PLATEFORMES D'ACTION

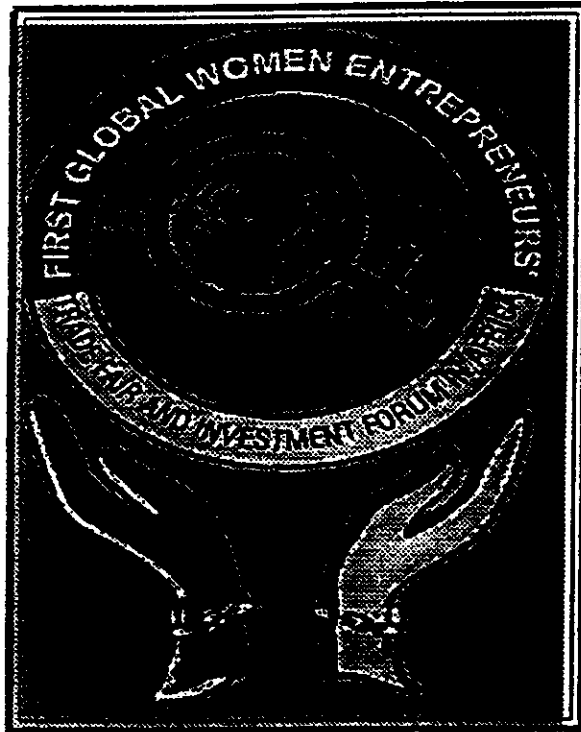
MONDIALE ET REGIONALE:

Résultats de la Première Foire-Globale
des Femmes Entrepreneurs et du Forum d'Investissement

011530284

**PREMIERE FOIRE MONDIALE DES
FEMMES ENTREPRENEURS
ET FORUM D'INVESTISSEMENT
EN AFRIQUE**

Du 26 Juin au 3 Juillet, 1996



DECLARATION D'Accra

**3 JUILLET, 1996
ACCRA, GHANA**

**PREMIER FORUM MONDIAL
D'INVESTISSEMENT DES FEMMES
ENTREPRENEURS**

**Déclaration d'Accra sur les
femmes entrepreneurs dans le
cadre du nouvel ordre
économique mondial**

Nous, femmes entrepreneurs et femmes d'affaires représentant 38 pays d'Afrique, d'Asie, des Caraïbes, d'Europe, d'Amérique du Nord et du Sud, réunies à l'occasion de la première Foire commerciale mondiale et du premier Forum mondial d'investissement des femmes entrepreneurs à Accra du 26 juin au 3 juillet 1996,

Reconnaissant que nous représentons une force potentielle pour la croissance et le développement économique de nos pays,

Conscientes des défis que constitue pour les femmes d'affaires la mondialisation de l'économie,



Prénant note du fait qu'il existe toujours des barrières, contraintes et frustrations à la responsabilisation économique des femmes,

Désireuses de promouvoir l'équilibre économique conformément aux Plates-Formes d'action pour le Progrès des Femmes de Dakar et de Pékin;

Lançons par la présente un appel aux associations nationales de Femmes Entrepreneurs et de Femmes d'Affaires, aux Gouvernements et aux Agences Internationales de Développement de prendre sérieusement en considération les points suivants :

I. ASSOCIATIONS NATIONALES DES FEMMES ENTREPRENEURS ET DES FEMMES D'AFFAIRES

A. RESEAUX D'INFORMATION

tablir des réseaux, en vue d'échanger des informations et des annuaires d'affaires sur une base continue pour accroître les connaissances sur la technologie et autres données connexes.



B. GROUPES DE PRESSION

Constituer des coalitions ou groupes pour exercer des pressions sur les Gouvernements afin de les forcer à adopter et mettre en application des politiques et résolutions qui profitent au développement du secteur privé. Les réseaux et associations des medias tels que le WAMNET, (Réseau Ouest Africain des Médias), et les Associations des Femmes dans les Média devront substantiellement soutenir le programme d'action des Femmes Entrepreneurs pour les pressions.

C. MISSIONS COMMERCIALES

Programmer des missions internationales de transactions commerciales, arranger des ateliers de formation pour des transactions internationales d'affaire et établir des systèmes d'appui susceptibles de causer des ajouts de valeur aux affaires des femmes,

D. FORMATION

Organiser à l'intention des femmes, des stages de formation extensive et des services de vulgarisation comme noyau de toutes les activités pensées améliorer les compétences des femmes pour leur permettre d'évoluer du secteur informel au secteur formel



II. ENGAGEMENTS DES GOUVERNEMENTS

A. LE TRAITE D'ABUJA

Les Gouvernements Africains devront faire preuve d'une volonté politique plus grande et d'un engagement plus poussé en direction de la mise en application de Traité d'Abuja afin d'éliminer les barrières commerciales intra-africaines et stimuler les activités économiques des femmes. Dû égard doit être accordé aux secteurs critiques tels que : le transport et les communications, l'industrie, l'agriculture, l'éducation, la science et la technologie, les douanes, la monnaie commune, les politiques monétaires et fiscales, et l'exemption des taxes douanières sur les produits manufacturés dans la région.

B. CADRE REGULATOIRE

Les Gouvernements Africains doivent procéder à une réforme réglementaire et juridique pour promouvoir la libéralisation du commerce et la compétitivité.

Les Gouvernements Africains ont intérêt à prendre des mesures concrètes pour pouvoir bénéficier de l'augmentation des 10-15 % du commerce



mondial tel que le prévoient les dispositions de l'Organisation Mondiale du Commerce dans le cadre de l'Accord de la Table Ronde d'Uruguay sur le Commerce multilatéral.

C. REPRESENTATION DES FEMMES DANS LES DELEGATIONS AUX MISSIONS COMMERCIALES

Toutes les missions commerciales des Gouvernements doivent inclure dans leur représentation au moins 40 % de Femmes Entrepreneurs et de Femmes d'Affaires dans le but d'accroître l'investissement étranger direct dans les affaires des femmes.

D. SERVICES FINANCIERS AU PROFIT DES FEMMES ENTREPRENEURS ET FEMMES D'AFFAIRES

Tous les Gouvernements doivent fournir un cadre pour encourager le secteur privé et les Organisations-Non- Gouvernementales en établissant des institutions financières dans le but de fournir des facilités de crédit pour la croissance des affaires des femmes. Des programmes de formation et de vulgarisation à l'intention des femmes doivent être incorporés dans l'établissement de ces institutions financières pour élever les compétences des femmes afin de donner corps à leurs affaires informelles. Les banques



existantes, soient elles du privé ou du public doivent créer des comptoirs spéciaux pour s'occuper des besoins financiers des femmes.

E. RESEAUX D'INFORMATION

Tous les Gouvernements des pays en développement doivent instituer des systèmes d'information entre les agences gouvernementales pour faciliter les transactions d'affaire pour les femmes évoluant dans le secteur privé.

Les pays ayant des structures d'information bien établies doivent soutenir les jeunes économies à renforcer leurs bases de données et soutenir l'élaboration de politiques pour le secteur privé.

III. AGENCES INTERNATIONALES POUR LE DEVELOPPEMENT

Les Associations des Femmes d'Affaires sont capables de mettre en application des programmes susceptibles de promouvoir leurs intérêts et elles devront être encouragées à ajouter leur quota significatif au développement et à la mise en application de pareils programmes.



A. LA FORMATION DES COMPETENCES

Les Agences Internationales pour le Développement doivent rendre facile le processus de formation de la compétence des associations nationales des Femmes Entrepreneurs et Femmes d'Affaires dans les domaines de la formation à l'entrepreneuriat, à l'élevation des compétences et soutiens connexes.

B. SOUTIEN DIRECT

Les Agences Internationales pour le Développement doivent promouvoir des liens directs avec les associations qui représentent les Femmes Entrepreneurs et Femmes d'Affaires.

C. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Les Agences Internationales pour le Développement doivent assister les Associations Nationales de Femmes Entrepreneurs et Femmes d'Affaires pour avoir accès aux technologies de l'information susceptibles de contribuer à la croissance de leurs affaires.



IV. APPEL SPECIAL SUR LES GUERRES ET LES CONFLITS

En l'absence de toute stabilité politique, nos économies ne recevront pas l'investissement local ou étranger nécessaire à la création de l'emploi, des revenus et à l'amélioration des conditions de vie. Par conséquent, nous en appelons au Sommet Annuel de l'OUA se tenant à Yaoundé, Cameroun en ce même mois de Juillet 1996 de rendre plus efficace le mécanisme de l'OUA de la mise en application de la résolution et de la gestion des conflits afin de mettre fin aux guerres et aux conflits insensés et créer ainsi un environnement qui permette une intervention significative du secteur privé. A cet égard, nous, Femmes d'Affaires et Femmes Entrepreneurs, réitérons que nous possédons des compétences naturelles pour la prévention des conflits et que nous pouvons jouer un rôle déterminant dans le processus du maintien de la paix.

Fait à Accra, Republique du Ghana,

ce 3^{ie} jour de Juillet 1996